



## Représentants des employeurs

Madame, Messieurs Gilles MESSIEZ PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Patrick GUEBELS (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Stéphane JOUFFRAIS (CSNGT), Dominique TROUILLOT (CSNGT)

## Représentants des salariés

Madame, Messieurs Sébastien GIRAULT (CFDT), Gérard VANHOVE (CFDT), Philippe GRONNIER (CFTC), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO)

## Président

Gaétan NUGUES (représentant du collège salarié)

## Vice-président

Gilles MESSIEZ-PÔCHE (représentant du collège employeur)

## Délégué Général

Sébastien CHATAIN

## Assistante de Direction

Catherine CHEVALIER

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 07 JANVIER**

**2015**

*APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS*

## TABLE DES MATIERES

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 26 NOVEMBRE 2014.....	3
III. COURRIERS DE LA PRÉSIDENTE .....	3
1. Actalians .....	3
2. Organismes de formation (dossiers incomplets).....	4
3. Organismes de formation (refus de labellisation) .....	4
4. Syndicats d'employeurs (formations prioritaires).....	4
IV. CPC N° 5.....	4
1. Composition du groupe de travail.....	4
2. Désignation de deux représentants par collègue .....	5
V. SOUS-COMMISSION CQP TRE.....	5
1. Revue des documents transmis.....	5
2. Dispositif de positionnement préalable au démarrage de la formation .....	5
a) But du dispositif de positionnement.....	5
3. Feuille de route de la sous-commission.....	5
VI. MASTER 4D LYCÉE DORIAN/LA SORBONNE .....	6
1. Revue des documents transmis.....	6
a) Documents envoyés par M. Delarue .....	6
2. Avis de la CPNEFP.....	6
VII. LABELLISATION DES FORMATIONS .....	6
1. Décret de labellisation des formations.....	6
2. Définition des formations prioritaires .....	6
VIII. FORMATION PROFESSIONNELLE.....	6
1. Rémunération des salariés en contrat de professionnalisation.....	6
IX. DOCUMENTATION/TABLEAUX DE BORD .....	7
1. Licenciements économiques .....	7
X. OBJECTIF 2015 : LA GPEC .....	7
1. Documentation .....	7
XI. QUESTIONS DIVERSES.....	7
1. Campagne de communication auprès des entreprises et salariés de la branche par les organismes de formation pour la promotion des CCP et CQP de branche. ....	7
2. NOÉMIA.....	7

COMpte RENDU CPNEFP 7 JANVIER 2015 APPROUVE 8 AVRIL 2015

## I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

### DECISION

La CPNEFP approuve l'ordre du jour de la réunion du 07 janvier 2015.

## II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 26 NOVEMBRE 2014

### DECISION

La CPNEFP approuve à l'unanimité le relevé de décisions de la réunion du 26 novembre 2014 sous réserve des modifications suivantes :

- Point II - Approbation du relevé de décisions du 24 septembre 2014 (CPNEFP du 24/06/2014) : *"La CPNEFP opte pour le vote par organisation syndicale comme mentionné au premier alinéa. Le nombre de voix est égal au nombre de sièges de chaque syndicat. La majorité requise étant de 50 % des voix des organisations syndicales présentes ou représentées."*

- Point IV - CPC n° 5 (décision) : *"... La CPNEFP décide de transmettre le dossier d'opportunité, pour information, à chacune des CPR et ce, pour leur permettre de communiquer sur la réforme du BTS auprès des lycées"*.

- Point V - Labellisation des formations (décision) : *".... La CPNEFP propose de mettre en ligne une trame de synthèse de l'accord à l'attention des organismes de formation ... La CPNEFP décide d'informer les organismes dont les formations n'ont pas été retenues comme "labellisables" eu égard aux dossiers incomplets."*

## III. COURRIERS DE LA PRÉSIDENTE

### 1. Actalians

### DECISION

La CPNEFP valide l'envoi à Actalians du courrier proposé ci-dessus.

## 2. Organismes de formation (dossiers incomplets)

### DECISION

La CPNEFP valide l'envoi du courrier ci-dessus sous réserve de le compléter en informant les organismes de formation que *"La CPNEFP a décidé de suspendre le processus de labellisation, que cette décision a été motivée dans un souci de parfaire le processus de labellisation et de définir avec précision les formations prioritaires éligibles à la labellisation ... Cette suspension ayant également pour but de permettre aux organismes de formation de compléter leurs dossiers, conformément au processus amélioré.*

## 3. Organismes de formation (refus de labellisation)

### DECISION

La CPNEFP valide l'envoi du courrier ci-dessus sous réserve de préciser aux organismes de formation que le label a été refusé eu égard aux formations qui ne sont pas conformes à l'accord.

## 4. Syndicats d'employeurs (formations prioritaires)

### DECISION

La CPNEFP valide l'envoi du courrier ci-dessus sous réserve de la précision suivante :  
*"... Lors de cette commission, la CPNEFP a décidé de suspendre le processus de labellisation et de maintenir les prises en charges actuelles. Cette décision a été motivée dans un souci de parfaire le processus de labellisation et de définir avec précision les formations prioritaires éligibles à la labellisation ..."*

## IV. CPC N° 5

### 1. Composition du groupe de travail

## 2. Désignation de deux représentants par collège

### DECISION

La CPNEFP procède à la désignation des représentants de la branche professionnelle à la CPC n° 5 :

- Titulaires : Gilles Messiez-Pôche (UNGE) et Stéphane Jouffrais (CSNGT) ; Brigitte Ambal-Ribas (FO) et Sébastien Girault (CFDT).

- Suppléants : Alain Pape (UNGE) et Dominique Trouillot (CSNGT) ; Philippe Gronnier (CFTC).

### V. SOUS-COMMISSION CQP TRE

#### 1. Revue des documents transmis

### DECISION

La CPNEFP décide à l'unanimité de confier à l'APGTP la mise en place d'un sondage auprès des entreprises sur leurs besoins en formation pour les cadres et propose d'y associer les CPR pour la collecte des réponses.

La CPNEFP valide le principe d'une ingénierie commune entre l'INSA et le Greta/GéoAptitude et d'un partage des dominantes entre les deux organismes (abstention de la CFDT).

La CPNEFP approuve à l'unanimité que la formation soit dispensée sur 18 mois, à raison d'une semaine de cours toutes les six semaines.

#### 2. Dispositif de positionnement préalable au démarrage de la formation

a) *But du dispositif de positionnement*

#### 3. Feuille de route de la sous-commission

### DECISION

La CPNEFP demande à la sous-commission qui se réunira le 29 janvier prochain, de travailler sur le découpage des généralités et des dominantes (à partir du référentiel du DPLG -version 7 du 13 février 2013-).

## VI. MASTER 4D LYCÉE DORIAN/LA SORBONNE

### 1. Revue des documents transmis

a) *Documents envoyés par M. Delarue*

### 2. Avis de la CPNEFP

#### DECISION

La CPNEFP décide à l'unanimité d'apporter son soutien au Lycée Dorian pour la mise en place, en partenariat avec la Sorbonne, d'un Master Professionnel 4D lié à l'ingénierie de la géomatique 3D et de l'aménagement durable.

Parmi toutes les formations certifiantes mises en place par la branche, la CPNEFP souhaite connaître celles qui seraient à même d'accéder au Master 4D.

## VII. LABELLISATION DES FORMATIONS

### 1. Décret de labellisation des formations

*(Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social)*

#### DECISION

La CPNEFP demande au secrétariat de l'APGTP de rédiger un avenant à l'accord formation rappelant que les organismes de formation devront respecter le décret du Ministère du Travail (non encore publié), à savoir, être en capacité de mettre en œuvre des actions de formation de qualité sur la base de critères définis par ledit décret.

### 2. Définition des formations prioritaires

#### DECISION

La CPNEFP recevra l'OMPL le 08 avril prochain pour une présentation des travaux en cours sur les parcours professionnels des salariés.

## VIII. FORMATION PROFESSIONNELLE

### 1. Rémunération des salariés en contrat de professionnalisation

#### DECISION

La CPNEFP propose de préparer un tableau détaillé des rémunérations des salariés en contrat de professionnalisation (par tranche d'âge et par diplôme).

## IX. DOCUMENTATION/TABLEAUX DE BORD

### 1. Licenciements économiques

#### DECISION

A des fins statistiques, la CPNEFP propose de mettre en place pour la prochaine réunion une trame de questionnaire à disposition des entreprises dans le cadre des licenciements économiques (emploi occupé, niveau, échelon, coef., salaire, etc.).

2. Suivi des communications avec ACTALIANS au 31/12/2014

3. Lettre d'information 102

4. Projet de décret qualité des actions de la formation professionnelle continue

## X. OBJECTIF 2015 : LA GPEC

### 1. Documentation

#### DECISION

La CPNEFP reporte la GPEC à la prochaine réunion.

## XI. QUESTIONS DIVERSES

1. Campagne de communication auprès des entreprises et salariés de la branche par les organismes de formation pour la promotion des CCP et CQP de branche.

2. NOÉMIA

Accès : Le site ⇒ Deux systèmes ⇒ NOEMIA ⇒ Créer un nouveau compte : email, informations personnelles, informations professionnelles ⇒ Pré-remplir ⇒ Confirmer

**Formulaire d'inscription à remplir dès le 20 janvier 2015**

La CPNEFP se réunira le mercredi 08 avril 2015